

Stratégie Nature  
2026-2030

# Le projet nature 2026-2030

# Patrimoine naturel du Département



## FAIRE VIVRE NOTRE HÉRITAGE VÉGÉTAL

Avec sa Stratégie Nature 2026-2030, le Département des Hauts-de-Seine ouvre une nouvelle étape dans la continuité de son action : **s'appuyer sur son héritage végétal pour conforter une trame vivante au service de tous les Hauts-séquanais.**

Cette stratégie prolonge l'action départementale engagée depuis 2021 et vise à conforter un ensemble cohérent, capable de faire système. Elle renforce la présence du végétal dans les quartiers, développe les continuités écologiques et érige l'arbre en pilier de la résilience. Elle s'accompagne d'une gestion adaptée aux enjeux climatiques et d'une reconnaissance de la nature comme un bien commun, partagé et valorisé à travers l'éducation, l'animation et des événements emblématiques.

Face à des défis qui s'accroissent, notamment l'adaptation au dérèglement climatique, la réduction des zones carencées et les déséquilibres entre le nord et le sud du territoire, le Département affirme pour 2026-2030 sa volonté de développer des projets structurants et d'affirmer l'identité paysagère des Hauts-de-Seine.

En cohérence avec l'Agenda 2030, la Stratégie s'inscrit dans une dynamique régionale et départementale, en lien avec les grandes orientations d'aménagement, de transition écologique et de qualité de vie portées à l'échelle du territoire francilien. Elle constitue ainsi un véritable pacte territorial pour la nature, pensé pour répondre aux besoins d'aujourd'hui tout en préparant l'avenir.

Aujourd'hui dans les Hauts-de-Seine :

# 30

ESPACES NATURELS SENSIBLES PROTÉGÉS

# 636

HECTARES DE NATURE ACCESSIBLES

# 22

PARCS LABELLISÉS EVE®  
POUR LEUR GESTION ÉCOLOGIQUE



Faire vivre notre héritage végétal 3

**1. Renforcer la présence de la nature dans les zones densément peuplées et valoriser les paysages du quotidien 5**

Aménager de nouveaux espaces de nature, du grand parc aux îlots de proximité 7

Créer de nouveaux parcs 8

Concevoir l'archipel vert 14

Poursuivre la création des îlots verts 14

Rendre accessibles des espaces de nature existants 14

Initier la requalification des paysages urbains dégradés 16

Cibles 2030 20

**2. Développer un réseau de nature au service des habitants et du vivant 21**

Relier les sites entre eux pour constituer une trame continue, bénéfique aux usagers comme à la biodiversité 23

Créer la Promenade verte 23

Initier le réaménagement du Parc Bleu de Seine 24

Créer une Avenue Parc - RD 20 26

Relier les parcs entre eux, aux forêts et aux gares 28

Cibles 2030 28

**3. La politique de l'arbre : un pilier de la nature en ville et de la résilience territoriale 29**

Faire de l'arbre un marqueur paysager, culturel et écologique du territoire 30

Accroître la surface arborée 30

Un guide de l'arbre pour mieux protéger les arbres 35

Amplifier la valeur des arbres 35

Renforcer la protection des arbres remarquables 36

Cibles 2030 36

**4. Atténuer les effets du climat et transformer durablement nos espaces de nature 37**

Faire évoluer la gestion pour répondre aux enjeux climatiques et renforcer la résilience 39

Favoriser une biodiversité locale et résiliente face au climat 40

Déployer un plan Canicule 40

Développer les parcs autonomes 42

Cibles 2030 42

**5. Partager la nature et renforcer le lien entre habitants et espaces naturels 43**

Animer, sensibiliser, impliquer : pour une nature partagée et appropriée 44

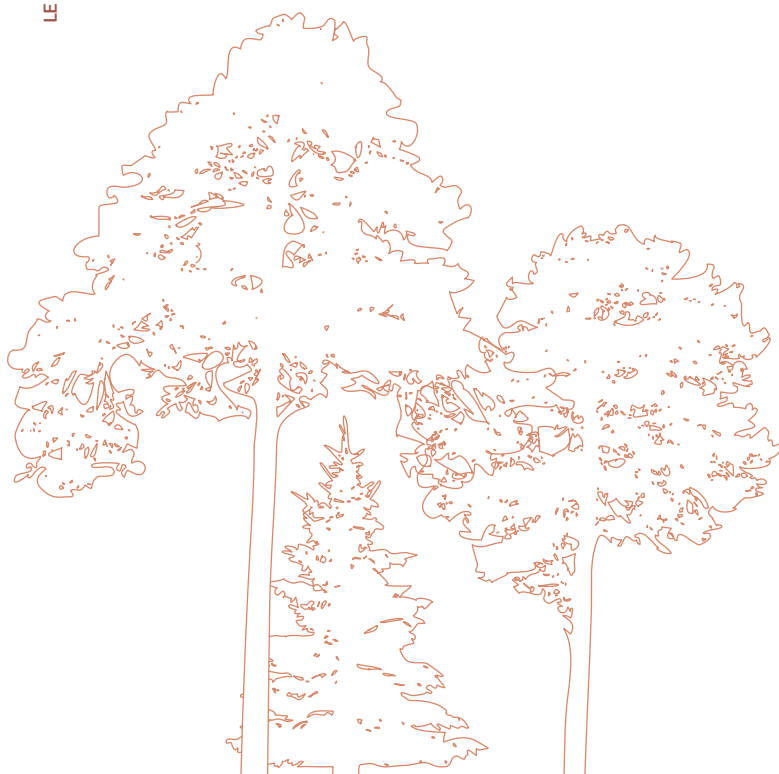
Déployer un programme ambitieux d'éducation à la nature 44

Déployer un programme de 500 animations 44

Développer des événements emblématiques départementaux 46

Cibles 2030 46

Articulation avec les autres politiques du Département 48



# 1.

**Renforcer la présence  
de la nature dans les zones  
densément peuplées  
et valoriser les paysages  
du quotidien**







## AMÉNAGER DE NOUVEAUX ESPACES DE NATURE, DU GRAND PARC AUX ÎLOTS DE PROXIMITÉ

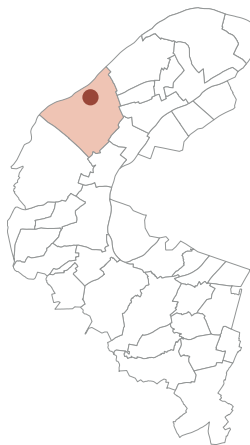
Le Département des Hauts-de-Seine engage une nouvelle étape décisive de sa politique en faveur de la nature. Après avoir ouvert de nouveaux parcs entre 2021 et 2025, il se fixe pour 2026-2030 un cap, celui de transformer durablement le quotidien des Hauts-séquanais, en particulier dans les secteurs les plus densément urbanisés et les plus carencés. L'ambition est de créer plus d'espaces de nature, d'améliorer le cadre de vie et de réduire les inégalités territoriales.

Cette démarche s'appuie sur une vision du territoire qui identifie les surfaces indispensables à la réalisation de cet objectif. Elle se déploie en concertation étroite avec les villes, à la fois pour l'intégrer aux documents d'urbanisme et pour définir le bon niveau d'action (communal vs départemental). Les Contrats de Développement Département-Ville peuvent être un outil permettant aux villes de porter des projets d'intérêt à la fois local et départemental.

# 20

HECTARES DE NATURE EN PLUS D'ICI 2030

Le Département poursuit l'aménagement de nouveaux espaces naturels sur l'ensemble du territoire. Parcs, promenades et îlots de fraîcheur viendront améliorer le cadre de vie des habitants et renforcer le maillage écologique.



## Créer de nouveaux parcs

### Rééquilibrer l'accès à la nature dans les secteurs les plus denses.

La création de nouveaux parcs demeure l'un des leviers les plus structurants pour renforcer la place de la nature dans un territoire très dense et offrir de nouveaux espaces de respiration aux habitants.

C'est pourquoi, le Département s'est fixé l'objectif de **créer 20 hectares supplémentaires** d'espaces de nature ouverts au public d'ici 2030. Cette ambition vise à compléter le réseau existant, à révéler de nouveaux sites de nature et à accompagner la transformation urbaine du territoire par des espaces accessibles, qualitatifs et pérennes.

Elle se traduit déjà par des opérations d'envergure. À Boulogne-Billancourt, sur l'Île Seguin, le parc Gauthier Mougin, conçu par le paysagiste Michel Desvigne, accompagne la transformation de cette île emblématique des Hauts-de-Seine en un grand paysage accessible au public. Une première partie du parc est déjà ouverte. Son aménagement se poursuit au fur et à mesure de l'achèvement des opérations urbaines engagées sur l'île. À l'horizon 2030, le parc sera entièrement réalisé et offrira un grand espace de nature au cœur de la Seine.

D'autres projets viendront compléter ce maillage, en transformant des sites contraints, des friches ou des espaces en mutation en nouveaux lieux de nature ouverts au public et pleinement intégrés à leur environnement urbain.

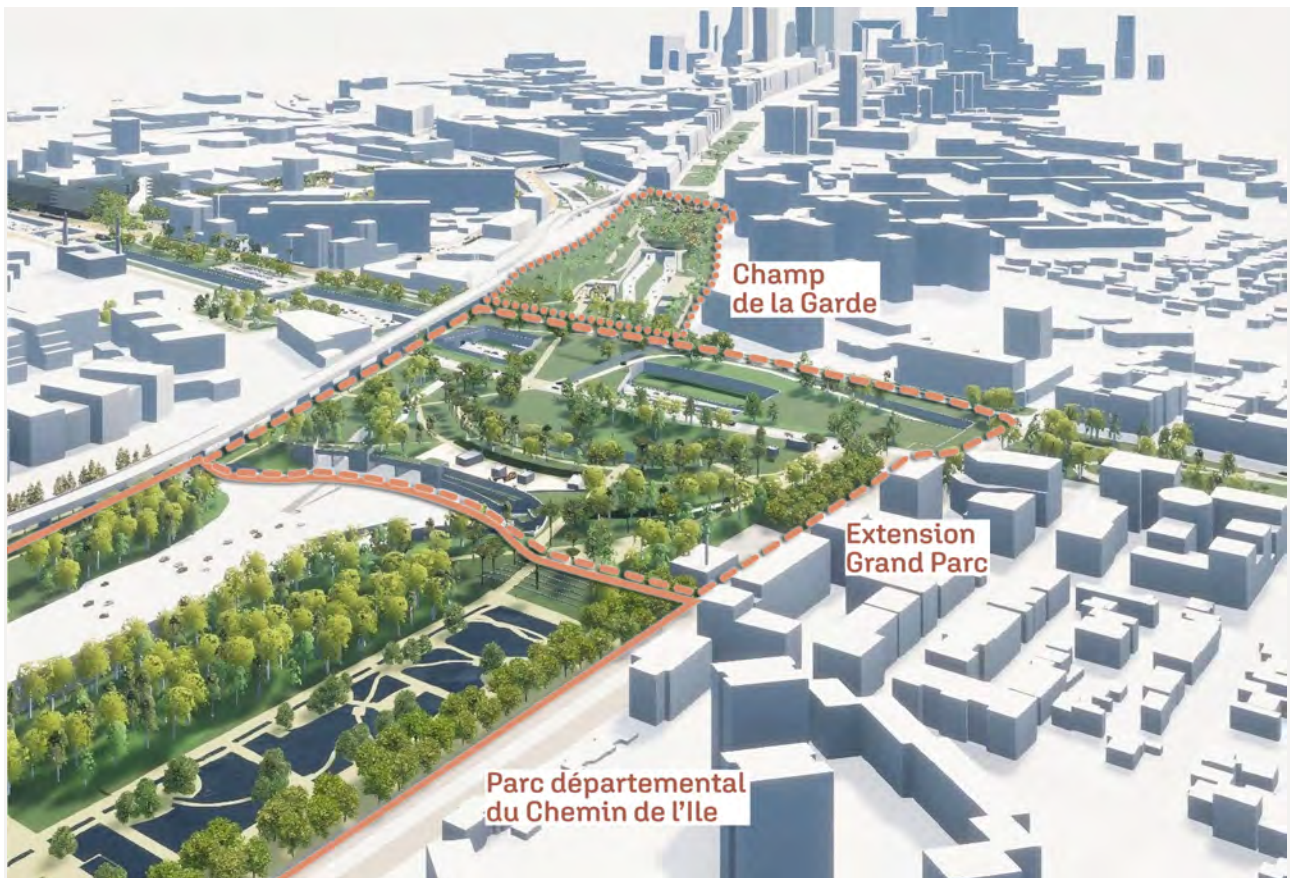
## L'extension du Grand Parc du Chemin de l'Île à Nanterre

### Du grand axe historique au fleuve, une continuité paysagère retrouvée

L'extension du Grand Parc du Chemin de l'Île constitue l'un des projets structurants majeurs de la Stratégie Nature. Située à Nanterre, au niveau de l'échangeur A14-A86, cette opération porte sur 10 hectares qui viendront prolonger le parc départemental existant vers l'est, sur des emprises aujourd'hui occupées par des friches techniques, des bretelles routières et des ouvrages d'infrastructure.

Elle s'inscrit dans une ambition paysagère et urbaine d'une portée exceptionnelle. Le prolongement du grand axe historique structuré par André Le Nôtre jusqu'à la Seine constitue l'un des grands projets de recomposition territoriale des Hauts-de-Seine. Cet axe majeur, véritable colonne vertébrale paysagère et urbaine, relie le Louvre, les Tuileries, les Champs-Élysées et l'Arche de la Défense. Longtemps interrompu à Nanterre par des infrastructures autoroutières et ferroviaires formant une coupure urbaine majeure, il trouve aujourd'hui sa continuité vers le fleuve dans le cadre du Delta Vert, porté par l'établissement public local Paris La Défense.





Dans ce contexte, l'extension du Grand Parc du Chemin de l'Île en constitue le maillon structurant. Elle permettra de rétablir une continuité physique, paysagère et fonctionnelle entre le parc de l'Esplanade de La Défense, les Terrasses de Nanterre, le secteur du Champ de la Garde et les berges de Seine. Le projet s'inscrit ainsi dans une logique de couture urbaine, visant à résorber une fragmentation historique du territoire et à créer une nouvelle armature d'espaces publics, supports de mobilités actives et de traversées piétonnes et cyclables.

Sa réalisation implique par ailleurs de relever des contraintes d'ingénierie particulièrement fortes. Une part significative du site se situe sur dalle au-dessus des infrastructures de l'A14 et de l'A86, nécessitant un important travail de recomposition topographique et de constitution de volumes de terre compatibles avec les charges admissibles des ouvrages. À l'inverse, le cœur du parc s'implante sur des terrains hors ouvrage, permettant l'aménagement d'une véritable pièce d'eau pérenne en pleine terre, appelée à devenir l'élément structurant du projet paysager et un repère spatial majeur du site.

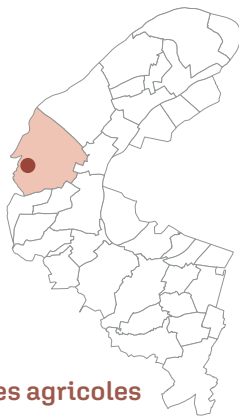
Porté par Paris La Défense, maître d'ouvrage de l'aménagement dans le cadre de la ZAC Seine-Arche, le projet est conduit en étroite collaboration avec le Département des Hauts-de-Seine, futur gestionnaire du site, et avec la Ville de Nanterre.

Sa conception est assurée par une équipe pluridisciplinaire pilotée par l'agence de paysage Ilex, accompagnée notamment d'Ingérop et de l'Atelier d'Écologie Urbaine. Sa réalisation mobilise par ailleurs plusieurs partenaires publics, dont l'État, la Région Île-de-France et la Métropole du Grand Paris, aux côtés du Département et de Paris La Défense.

**Page de gauche.** Vue depuis le belvédère de l'extension du Grand Parc du Chemin de l'Île, ouvert sur le paysage de Nanterre et le quartier d'affaires de La Défense.

© ILEX\_DeltaSeineArche

**Ci-dessus.** Le Delta Vert à Nanterre, prolongement vers la Seine du grand axe historique de Le Nôtre. Le projet articule le Champ de la Garde, l'extension du Grand Parc et le parc départemental du Chemin de l'Île, formant une continuité paysagère majeure entre La Défense et les berges du fleuve. © ILEX\_DeltaSeineArche



## Le vallon des Gallicourts à Rueil-Malmaison

### Redonner vie aux dernières traces agricoles des Hauts-de-Seine

Le vallon des Gallicourts à Rueil-Malmaison constitue l'un des sites paysagers les plus singuliers des Hauts-de-Seine. Inscrit dans le grand ensemble formé par la forêt domaniale de la Malmaison, les domaines de Bois-Préau et de la Malmaison, il offre encore aujourd'hui un paysage ouvert et vallonné exceptionnel, marqué par des vues lointaines sur la vallée de la Seine, le Mont-Valérien et le quartier de La Défense.

Ce site porte également une valeur historique et patrimoniale forte. Depuis l'époque gallo-romaine, il a été dédié à des usages agricoles continus. Les moines de l'abbaye de Saint-Denis y développèrent des vignobles dès le IX<sup>e</sup> siècle, suivis par des cultures fruitières, maraîchères et horticoles qui se sont maintenues jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, le vallon s'inscrivait dans le paysage agricole entourant le domaine de la Malmaison, propriété de Joséphine de Beauharnais, dont les jardins et les expérimentations botaniques ont profondément marqué l'identité horticole du territoire. Le site conserve aujourd'hui les dernières traces de cette histoire, notamment sous la forme de vergers anciens, d'alignements d'arbres fruitiers et de structures paysagères héritées des pratiques agricoles passées. Il constitue ainsi le dernier témoin du passé agricole du Département.

Depuis le début des années 2000, le Département et la Ville de Rueil-Malmaison ont engagé une politique foncière et de protection visant à préserver ce paysage remarquable. Toutefois, l'arrêt progressif des usages agricoles a entraîné une fermeture des milieux et une perte progressive de lisibilité du site, mettant en péril son identité paysagère.

Dans ce contexte, le Département a engagé une démarche visant à renforcer sa maîtrise foncière sur ce secteur d'environ 13 hectares afin d'en assurer la préservation durable et d'en valoriser les caractéristiques paysagères et historiques. Cette reprise progressive du site ouvre aujourd'hui des perspectives nouvelles pour redonner une cohérence d'ensemble au vallon.

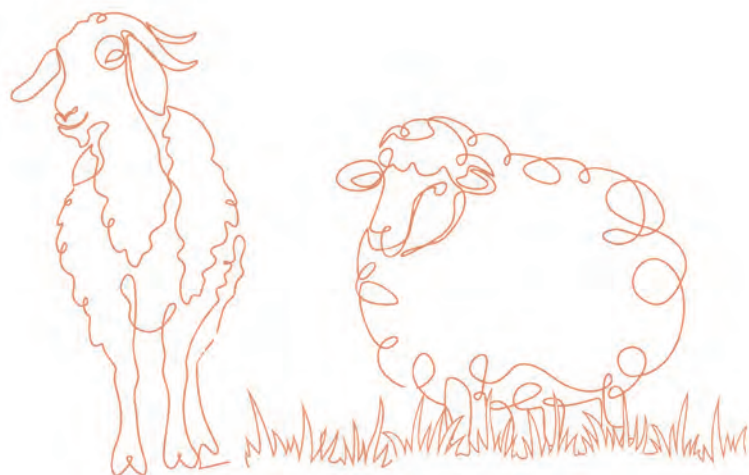


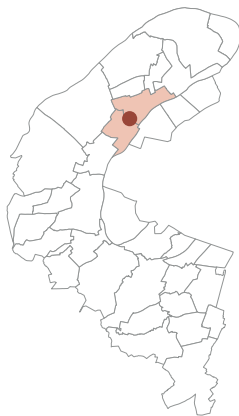
Par son histoire, sa configuration et sa localisation, le vallon des Gallicourts constitue donc un lieu particulièrement propice au maintien ou au retour d'activités agricoles adaptées au contexte urbain dense des Hauts-de-Seine. Il représente l'un des très rares espaces du territoire où subsistent encore les conditions permettant d'envisager des formes contemporaines d'agriculture, en lien avec l'entretien du paysage et l'ouverture au public.

À ce titre, le vallon des Gallicourts apparaît comme un site stratégique pour préserver et transmettre la mémoire agricole du territoire, tout en explorant de nouvelles modalités d'usage conciliant production, paysage et fréquentation.



**Ci-dessus.** Vallon des Gallicourts  
à Rueil-Malmaison.  
Dernier vallon agricole du département.  
© CD92/Stephanie Gutierrez-Ortega





## Le Parc de La Défense

### Végétaliser le cœur du premier quartier d'affaires d'Europe

Le Parc de La Défense correspond à la requalification de l'esplanade historique du quartier d'affaires, aménagée sur une dalle technique couvrant voiries et infrastructures. Cet espace public, conçu dans les années 1970 par le paysagiste Dan Kiley, constitue un parc structuré par des alignements d'arbres, mais demeure marqué par une forte proportion de surfaces minérales et par des contraintes techniques liées à sa configuration.

La requalification, confiée à l'agence Michel Desvigne Paysagiste, vise à faire évoluer cet aménagement existant afin de renforcer son rôle d'espace public majeur à l'échelle métropolitaine. Elle concerne environ 5 hectares sur près de 600 mètres de long, entre la fontaine Agam et le bassin Takis.

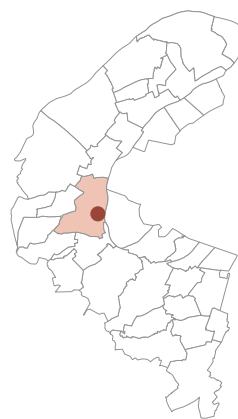
Le projet repose sur une transformation des surfaces et sur un travail de recomposition des sols. Il prévoit notamment l'apport de terres permettant d'augmenter les volumes de plantation et vise à inverser le rapport entre surfaces minérales et surfaces végétalisées.

L'intervention accorde une place importante aux usages. Elle prévoit la création de nombreux espaces de détente, de pelouses accessibles, de cheminements lisibles, d'aires de jeux, d'espaces de sport et de mobilier destiné à favoriser les temps de pause et les pratiques informelles. La recomposition des circulations doit également améliorer les continuités piétonnes et les liens avec les quartiers environnants.

Parallèlement, le projet introduit une diversification de la palette végétale et renforce les différentes strates plantées, tout en conservant une grande partie du patrimoine arboré existant. Ces évolutions contribuent notamment à améliorer le confort thermique du site et, de manière complémentaire, à renforcer ses capacités écologiques dans un environnement très minéralisé.

Les travaux ont débuté en 2025 et doivent s'échelonner jusqu'en 2028. L'opération, d'un coût d'environ 29 millions d'euros, est conduite par Paris La Défense avec le soutien de plusieurs partenaires publics, dont le Département des Hauts-de-Seine. À l'issue des travaux, le Parc sera exploité et entretenu par Paris La Défense, en charge de la gestion des espaces publics du quartier.





ancien directeur du musée du Louvre. Le jardin prolonge cette ambition en proposant une traduction paysagère de l'art des jardins du Grand Siècle, offrant aux visiteurs une immersion sensible dans l'univers esthétique et culturel de cette période.

Conçu comme une réinterprétation contemporaine du jardin classique, il s'organise autour des grandes figures paysagères de l'époque, parterres structurés, verger, potager, bosquets et perspectives ouvertes sur le grand paysage. La promenade invite à découvrir les formes et les usages emblématiques du XVII<sup>e</sup> siècle, tout en les adaptant aux conditions actuelles.

Les plantations privilégient des essences robustes et adaptées au contexte francilien afin de limiter les besoins d'arrosage. Le projet intègre également une gestion économe de l'eau, notamment par la récupération des eaux pluviales destinées à l'irrigation des végétaux, dans un objectif de sobriété dans la conception et l'exploitation du jardin.



## Le Jardin du musée du Grand Siècle

### Faire revivre l'esprit des jardins classiques

Le futur musée du Grand Siècle, dont l'ouverture est prévue à l'horizon 2028 dans l'ancienne caserne Sully à Saint-Cloud, s'accompagne de la création d'un jardin ouvert au public, constituant un nouvel espace paysager au cœur de cet équipement culturel départemental.

Ce projet, porté par le Département, s'inscrit dans la réhabilitation patrimoniale des bâtiments historiques de la caserne et dans la valorisation du site, en associant étroitement culture, paysage et qualité des espaces extérieurs.

Dédié à la civilisation du XVII<sup>e</sup> siècle français, le musée présentera les collections issues de la donation exceptionnelle de Pierre Rosenberg,

**Page de gauche.** Parc de La Défense. La transformation de l'esplanade vise à inverser le rapport entre surfaces minérales et surfaces végétalisées.

© Michel Desvigne Paysagiste

**Ci-dessus.** La Caserne Sully à Saint-Cloud destinée à devenir le futur musée du Grand Siècle.

© CD92/Julia Brechler



## Concevoir l'archipel vert

**Activer 2 000 parcelles pour faire émerger un chapelet de nature**

Avec près de 2 000 petites parcelles départementales, souvent résiduelles ou routières, représentant environ 25 hectares cumulés, le Département dispose d'un potentiel considérable pour constituer un véritable « archipel vert », réseau de jardins de poche diffus dans le quotidien des habitants. Dans ce cadre, le Département identifiera les parcelles présentant un enjeu local de verdissement et les mobilisera en partenariat avec les communes. Lorsqu'elles répondent à un intérêt local, ces emprises pourront leur être cédées, à condition qu'elles soient transformées en espaces végétalisés. L'aménagement et la gestion de ces sites seront ainsi assurés au plus près des besoins des habitants, qu'il s'agisse d'espaces de détente, de carrefours plantés ou de micro-espaces publics de nature.



**Ci-dessus.** Archipel vert dans le quartier de La Défense. Un jardin de proximité créé sur une petite parcelle urbaine. © CD92/Olivier Ravoire

**Page de droite.** Îlots verts aménagés dans les collèges Les Bouvets à Puteaux, Moulin Joly à Colombes et l'école Paul Vaillant-Couturier à Bagneux. © CD92 + © CD92/Julia Brechler + © SAS Emotion's Agency



## Poursuivre la création des îlots verts

**Transformer les cours de collèges en îlots de fraîcheur**

Pour répondre aux besoins les plus immédiats des collégiens et des habitants, le Département poursuit la transformation des cours de collèges. Progressivement végétalisées et réaménagées, elles pourront devenir de véritables îlots verts, éventuellement accessibles aux familles en dehors du temps scolaire, notamment les week-ends et pendant les vacances. Ce dispositif répond en priorité aux zones carencées, où l'accès à la nature est le plus limité. En transformant des lieux du quotidien, il apporte une réponse concrète et rapide à des territoires souvent dépourvus de grands espaces verts accessibles.



## Rendre accessibles des espaces de nature existants

**Ouvrir des lieux de nature aujourd'hui fermés au public**

L'action du Département vise à ouvrir des lieux jusqu'ici fermés ou sous-utilisés. Des conventions pourront être conclues avec des propriétaires publics ou privés pour permettre l'accès à des sites patrimoniaux ou paysagers remarquables, qu'il s'agisse d'une propriété privée d'intérêt paysager, d'un jardin historique aujourd'hui fermé ou de friches réhabilitées en espaces de promenade. Ces ouvertures viseront en priorité, lorsqu'elles le permettent, les secteurs carencés, pour offrir à leurs habitants des espaces de nature de qualité.





## Initier la requalification des paysages urbains dégradés

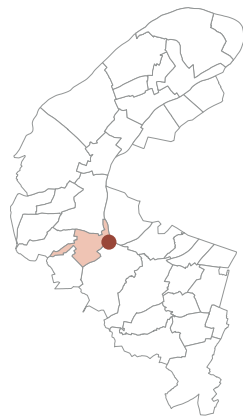
### Réinventer les grands linéaires d'infrastructure

Le département des Hauts-de-Seine présente des paysages urbains parmi les plus qualitatifs de la petite couronne. Néanmoins, certains secteurs plus contraints, marqués par la présence d'infrastructures routières, une forte minéralité ou une faible lisibilité des espaces publics, n'offrent pas toujours aux habitants un cadre de vie à la hauteur des ambitions portées par le Département.

La création d'une trame verte départementale, la plantation d'arbres et l'ouverture de nouveaux parcs contribuent déjà à la requalification de ces paysages. Au-delà de ces actions structurantes, le Département intervient également de manière ciblée sur ses propres emprises, en particulier le long des routes départementales et des grands linéaires d'infrastructure, afin de transformer ces espaces en véritables supports d'aménagement du territoire.

C'est dans cette perspective que s'inscrit le projet Cœur & Seine, engagé entre Boulogne-Billancourt, Sèvres, Saint-Cloud et Suresnes. Pensé comme un projet d'aménagement global, et non comme une simple opération de voirie, il vise à améliorer les déplacements du quotidien, notamment pour les piétons et les cyclistes, tout en renforçant la qualité paysagère des espaces traversés. Il doit également contribuer à mieux relier plusieurs sites majeurs du territoire, parmi lesquels le Musée du Grand Siècle et le domaine national de Saint-Cloud.

Les projets présentés ci-après illustrent cette stratégie d'intervention, qui vise à requalifier les paysages urbains les plus contraints situés sur les emprises départementales, en conciliant mobilités, qualité d'usage, présence végétale et valorisation des grands sites du territoire.



## Réaménagement de l'échangeur de la Manufacture à Sèvres

### Réinventer les abords de la Cité de la Céramique

Le réaménagement de l'échangeur de la Manufacture à Sèvres constitue une opération de transformation d'un site routier parmi les plus contraints du territoire départemental. Situé à la convergence de la RD7, de la RD910 et de la RN118, cet ensemble d'ouvrages imbriqués forme aujourd'hui un paysage dominé par



les bretelles autoroutières, les talus techniques et les discontinuités urbaines. Héritage d'une logique exclusivement fonctionnelle, cet espace apparaît peu lisible, difficilement accessible et fortement fragmenté. Le projet vise à transformer ce nœud d'infrastructures en un paysage urbain cohérent et traversable. Il repose sur une simplification des dispositifs routiers, une recomposition des profils de voirie et la création de continuités piétonnes et paysagères aujourd'hui inexistantes. Ces interventions permettent de réduire la perception d'un espace purement technique pour en faire un lieu mieux intégré au tissu urbain environnant.

La stratégie paysagère s'appuie sur une transformation profonde des sols et des structures végétales. Les surfaces imperméabilisées sont

largement réduites au profit de nouvelles zones plantées, organisées autour de talus remodelés, de noues paysagères et de plantations adaptées aux conditions particulièrement contraignantes du site. Cette recomposition introduit une trame végétale continue dans un secteur jusqu'ici marqué par une forte minéralité et par des ruptures écologiques importantes. Elle redonne également toute sa place à la Manufacture de Sèvres, bâtiment patrimonial aujourd'hui largement dominé par les infrastructures routières.

**Ci-dessous. Échangeur de la Manufacture à Sèvres.**  
**La transformation d'un nœud routier en paysage urbain végétalisé.** © Artelia - Segic - Signes Paysages



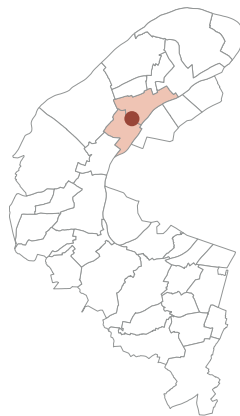
## Requalification du boulevard Patrick Devedjian à La Défense

### Recomposer un nœud routier majeur du territoire

La requalification du boulevard Patrick Devedjian à La Défense constitue une opération emblématique de transformation d'un paysage routier fortement dégradé. Héritage des aménagements des années 1970, ce boulevard circulaire a été conçu comme une infrastructure de transit automobile. Ses larges emprises routières, la fragmentation liée aux ouvrages d'art et l'omniprésence des surfaces minéralisées en font un paysage typique d'infrastructure, peu lisible, peu appropriable et génèrent une rupture forte entre le quartier d'affaires et les communes riveraines.

Le projet de requalification vise à opérer un changement profond de paradigme, en faisant évoluer cet espace d'un statut de corridor routier vers celui d'un véritable boulevard urbain apaisé. Cette transformation repose d'abord sur un rééquilibrage des usages, avec une réduction de la place de la voiture au profit des modes actifs de déplacement, du végétal et des espaces publics. Les surfaces libérées permettent d'engager une désimperméabilisation significative et d'installer une trame paysagère continue, composée d'alignements d'arbres, de bandes végétalisées et de séquences paysagères différenciées.

Le parti d'aménagement paysager repose sur une logique dite de « collier de perles ». Un fil végétal

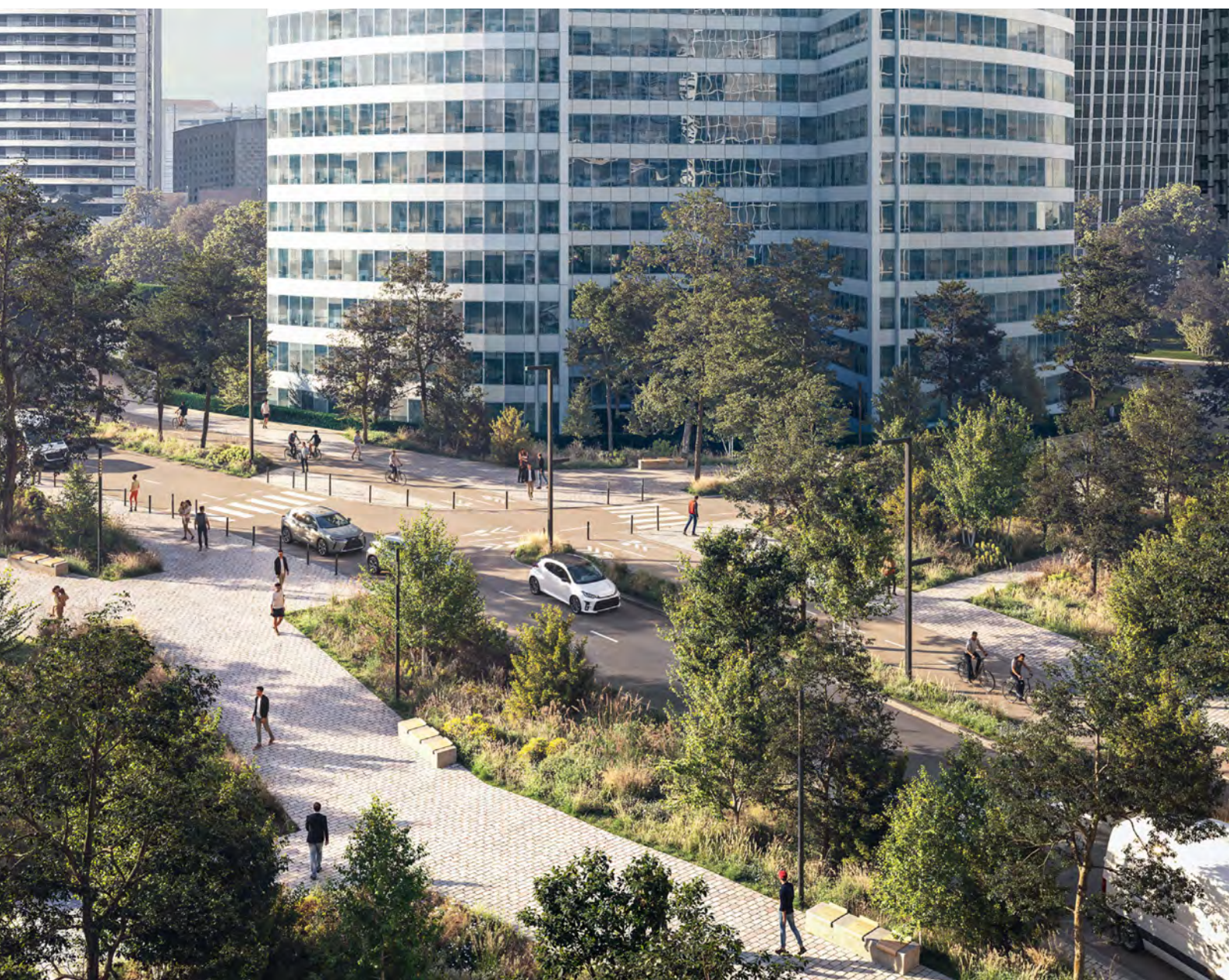


continu accompagne le boulevard, tandis que des séquences paysagères spécifiques viennent rythmer le parcours. Chacune de ces séquences développe une identité propre, adaptée aux contraintes du site, notamment la présence d'ouvrages sur dalle, les effets d'ombrage des tours ou l'exposition aux vents. Cette approche permet de transformer la perception linéaire et monotone du couloir routier en une succession de lieux à forte identité paysagère.

Dans un environnement particulièrement artificialisé comme celui de La Défense, le projet affirme une ambition paysagère forte. Il vise à renforcer la présence du végétal sur l'ensemble de l'axe, à diversifier les strates et les palettes végétales, et à anticiper les effets du changement climatique par l'introduction d'essences résilientes et adaptées. L'aménagement cherche également à concilier deux registres paysagers complémentaires : une dimension de jardin ornemental participant à l'identité du quartier, et des espaces plantés plus libres introduisant une présence de nature plus spontanée.

La structure paysagère du boulevard s'inscrit également dans une logique de continuité de connexion et de couture urbaine. Le projet vise à relier entre eux de nombreux jardins et squares





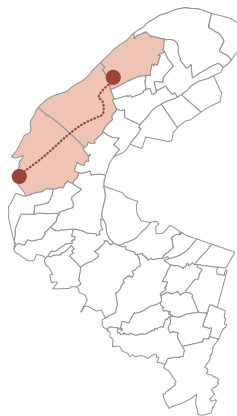
adjacents aujourd'hui enclavés et mal connectés, tout en renforçant les liens entre le quartier d'affaires et les communes riveraines. Le boulevard devient ainsi un support de continuités piétonnes et écologiques, où le végétal joue un rôle d'interface, guidant les parcours et atténuant la perception de l'infrastructure. Ce système de « greffons paysagers » forme un chapelet de portes et de promenades reliant Puteaux à La Défense, transformant un espace de transit en un paysage traversant et habité.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 180 millions d'euros pour l'ensemble du projet,

principalement porté par le Département des Hauts-de-Seine, maître d'ouvrage de l'aménagement. Les études opérationnelles se déroulent entre 2024 et 2027, l'enquête publique a été engagée en 2025, et les travaux sont programmés entre 2027 et 2032.

Cette opération illustre l'action de la Stratégie Nature visant à requalifier les paysages urbains dégradés, en transformant une infrastructure routière en un espace public plus apaisé, où le végétal contribue à améliorer le cadre de vie.

**Page de gauche et ci-dessus. Projet de transformation du boulevard Patrick Devedjian (RD993) et de ses voies attenantes.** © Artelia, Richez\_Associés



## Prolongement du tramway T1 entre Nanterre et Rueil-Malmaison

### Le tramway comme levier de transformation des grandes avenues

Le prolongement du tramway T1 constitue un levier important de transformation des grands axes routiers entre Colombes, Nanterre et Rueil-Malmaison.

Il s'accompagne d'une requalification des avenues traversées, aujourd'hui très minéralisées et dominées par la circulation automobile. À terme, près de 64 000 voyageurs par jour sont attendus sur cette nouvelle section.

Il prévoit la réduction de l'emprise de la voiture, en restructurant les profils de voirie et en réintroduisant des alignements d'arbres continus.

Des axes aujourd'hui perçus comme des coupures urbaines deviennent ainsi des espaces publics plus lisibles et traversables, notamment autour de l'avenue de la République au Petit Nanterre, de la place de la Boule ou des traversées du centre-ville de Rueil-Malmaison.

## Cibles 2030

**20 hectares d'espaces supplémentaires acquis et ouverts à la nature**

**Engager la transformation des principaux paysages dégradés du réseau départemental**

Au-delà des plantations, le projet contribue à apaiser les espaces publics et à améliorer les liaisons piétonnes et cyclables, notamment sous le pont de Rouen où une nouvelle ouverture permettra de reconnecter des quartiers longtemps séparés.

Déclaré d'utilité publique en 2020, le prolongement du T1 sera mis en service en deux temps : entre Petit-Colombes et Nanterre-Mairie à partir de 2027, puis jusqu'à Rueil-Malmaison à l'horizon 2030. Le projet est piloté par le Département des Hauts-de-Seine, en partenariat avec Île-de-France Mobilités.

**Ci-dessous. Projet de prolongement du T1.**

© Artelia, Signes Paysages

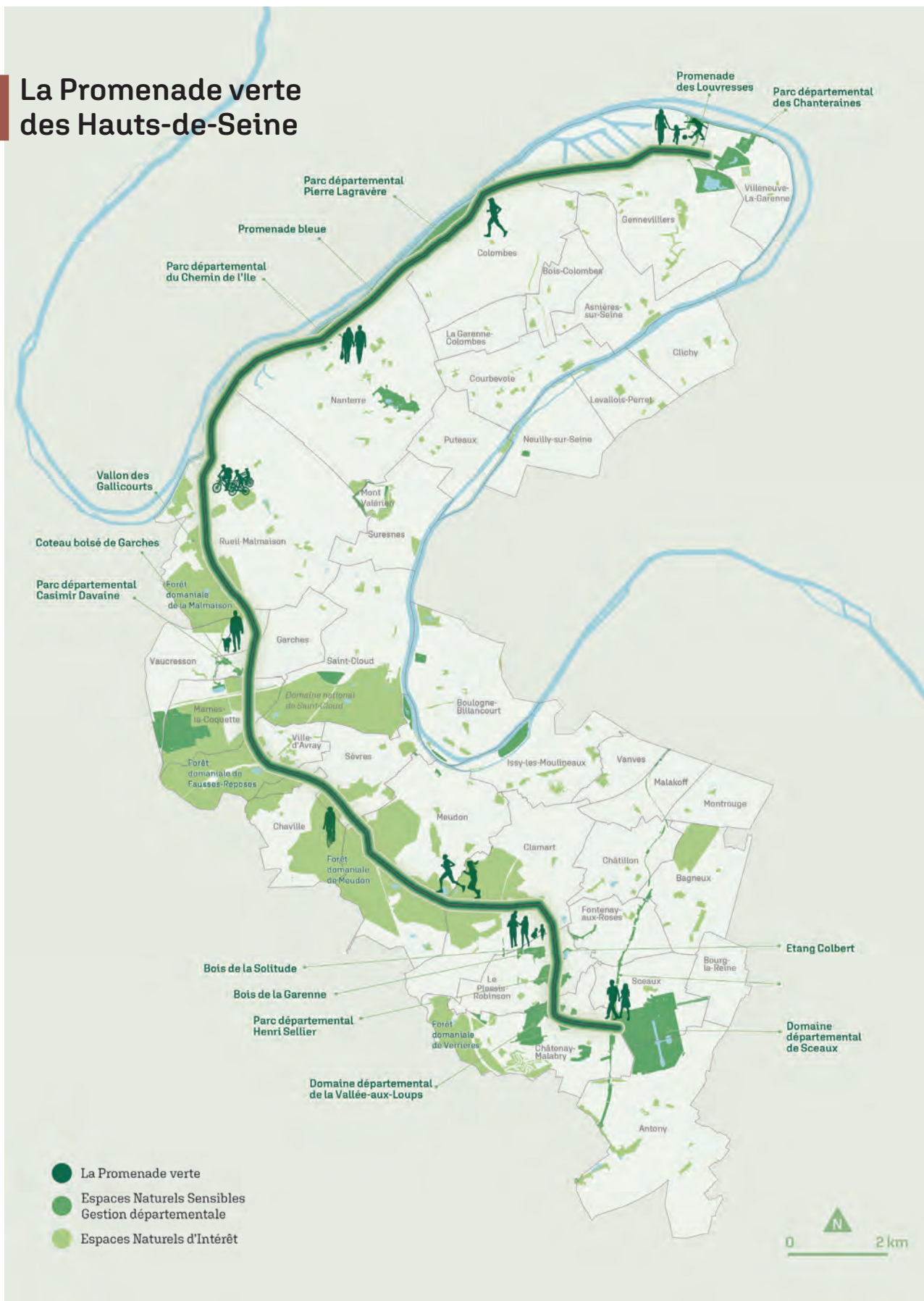


# 2.

## Développer un réseau de nature au service des habitants et du vivant



# La Promenade verte des Hauts-de-Seine



# RELIER LES SITES ENTRE EUX POUR CONSTITUER UNE TRAME CONTINUE, BÉNÉFIQUE AUX USAGERS COMME À LA BIODIVERSITÉ

Le Département veut franchir une nouvelle étape en transformant les parcs existants en un réseau végétal cohérent. L'objectif est double. D'un côté, offrir aux habitantes et habitants un véritable maillage de nature à l'échelle du territoire. De l'autre, renforcer les continuités biologiques en créant des corridors qui facilitent les déplacements de la faune, la dispersion des espèces et la résilience des milieux face au changement climatique.

En cinq ans, il s'agit de relier les lieux de nature entre eux, de connecter les parcs aux gares, de rendre les cheminements plus lisibles et accessibles, et de faire de la nature un sujet du quotidien. Cette nouvelle étape s'appuie sur la stratégie foncière départementale pour assurer la continuité des espaces de nature, et sur des partenariats renforcés avec les communes pour concrétiser les liaisons écologiques et paysagères.



## Créer la Promenade verte

Une grande promenade végétale de 50 kilomètres du nord au sud du département

La Promenade verte est le projet structurant de cette stratégie : **une grande promenade végétale et paysagère de près de 50 kilomètres** reliant Gennevilliers à Antony. Traversant le département du nord au sud, elle contribuera directement à réduire les inégalités territoriales d'accès à la nature, en reconnectant les quartiers les plus denses à de grands espaces paysagers. Elle constituera l'ossature de la trame verte départementale, connectant entre eux les parcs, les forêts et les quartiers et s'articulant avec le grand axe paysager est-ouest de La Défense à la Seine. Véritable « colonne vertébrale » écologique et paysagère, elle offrira un nouvel axe de promenade, de respiration et de mobilité douce, en particulier pour les habitants du nord du département, aujourd'hui plus éloignés de la nature.



**Ci-dessus.** Liaison écologique et paysagère à Rueil-Malmaison. Un aménagement illustrant les continuités de nature portées par la future Promenade verte.

© CD92/Olivier Ravoire



## Initier le réaménagement du Parc Bleu de Seine

### Révéler la Seine comme grand espace de nature

La Seine constitue la matrice paysagère des Hauts-de-Seine. Avec le Parc Bleu, le Département engage une transformation progressive de ses berges pour en faire un linéaire continu de promenades et d'espaces végétalisés. Le lancement du réaménagement de 8 km supplémentaires de berges, notamment à Asnières-sur-Seine, Courbevoie, Gennevilliers, Villeneuve-la-Garenne et Boulogne-Billancourt, s'inscrit dans la continuité des actions déjà engagées. Cette dynamique vise à renforcer les continuités existantes tout en préparant la poursuite des aménagements sur les linéaires encore contraints.

Dans ce cadre, la requalification des quais bas et de la RD7 entre Saint-Cloud et Suresnes constitue une opération structurante. Elle prévoit la transformation des berges, la reconquête des espaces publics au contact du fleuve, le développement des continuités piétonnes et cyclables ainsi que la reconnexion du Domaine national de Saint-Cloud à la Seine. Programmée par phases à partir de la fin de la décennie, cette opération contribuera à constituer un front fluvial plus végétalisé et accessible, en lien avec les grands projets urbains et culturels du secteur.

Cette dynamique s'accompagne du développement de nouveaux usages du fleuve. À Sèvres, sur le site départemental de l'Île de Monsieur, le Département prévoit l'ouverture d'un espace de baignade en Seine à l'horizon 2029. Ce projet s'inscrit dans la continuité des actions engagées depuis plusieurs années pour améliorer durablement la qualité de l'eau, notamment dans le cadre du plan « baignade » lié aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

**Ci-dessus. Haut. Projet d'aménagement de la place Georges Clemenceau et des quais de Seine à Saint-Cloud, dans le cadre de la requalification de la RD7.** © Richez Associés  
**Bas. Projet de baignade en Seine. Retrouver des usages directs du fleuve.** © CD92 / Christelle Delfini

**Page de droite. Bas. Les quais de Clichy-Charles-de-Gaulle après aménagement. Un itinéraire piéton et cyclable au cœur du Parc Bleu.** © CD92/Julia Brechler



Pensée comme une baignade en eau libre, avec des aménagements volontairement limités, cette future installation offrira une expérience au plus près du fleuve et de son environnement naturel. Elle sera accessible à tous les publics, y compris aux personnes à mobilité réduite et aux familles, et dimensionnée pour accueillir environ 300 baigneurs simultanément, dans des conditions garantissant sécurité et qualité sanitaire.





## Créer une Avenue Parc - RD 20 Avenue Louis-Roche à Gennevilliers

### Un parc linéaire urbain

La RD20 à Gennevilliers constitue aujourd'hui une coupure dans le territoire. Cette infrastructure routière traverse un secteur en mutation, séparant les quartiers, fragmentant les continuités écologiques et limitant les liaisons piétonnes vers les grands espaces de nature, notamment entre le parc départemental des Chanteraines et les berges de Seine. Le projet d'Avenue Parc RD20 vise à transformer cette situation en recomposant près de deux kilomètres de linéaire routier.

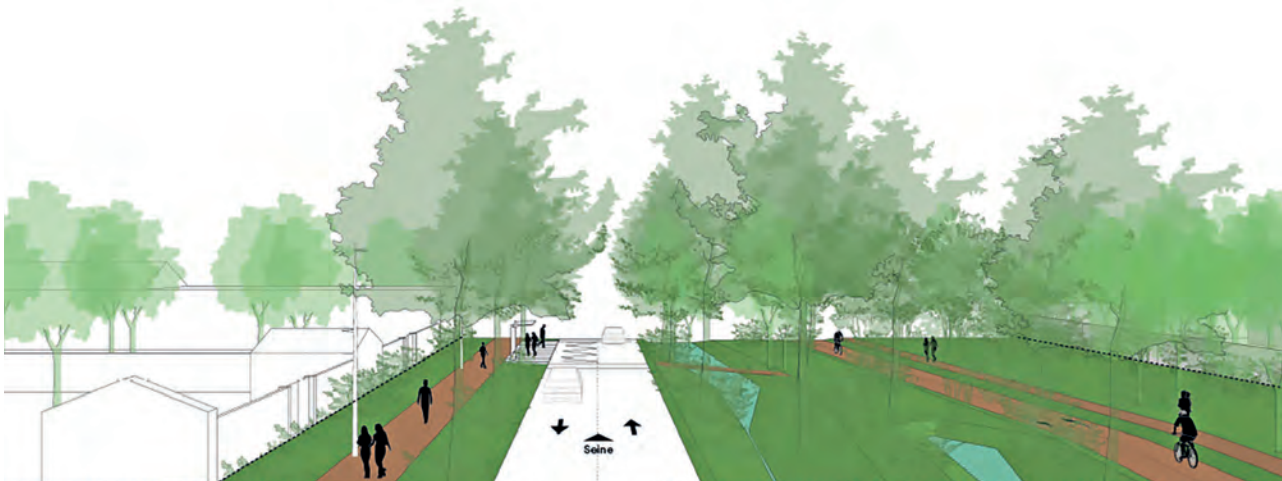
Il a pour ambition de faire de cette infrastructure un axe structurant du territoire, capable de reconnecter le quartier, d'accompagner les mobilités actives et de rétablir des continuités paysagères et écologiques à l'échelle du nord du département.

Cette transformation repose sur un principe fondateur : la route n'est plus conçue comme un élément dominant auquel s'adaptent les aménagements paysagers. Elle est recalibrée et insérée au sein d'un dispositif végétal continu, conçu comme un parc linéaire. Cette recomposition permettra la création d'environ 4,5 hectares d'espaces boisés et plantés, constituant une nouvelle armature d'espaces publics reliant les grands parcs du territoire, les quartiers résidentiels et les zones d'activités.

Ce projet s'inscrit dans une tradition d'aménagement héritée des grandes parkways conçues à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle par Frederick Law Olmsted aux États-Unis, où les infrastructures de circulation étaient pensées comme des paysages à part entière, supports de continuités écologiques, de mobilités douces et de qualité de vie urbaine. L'Avenue Parc en propose aujourd'hui une traduction contemporaine, adaptée aux enjeux climatiques et urbains du XXI<sup>e</sup> siècle.

L'eau constitue l'un des fondements du projet. Implantée dans la plaine alluviale de la Seine, la RD20 traverse un territoire historiquement marqué par la présence de zones humides et de circulations naturelles des eaux. Le projet vise à retrouver ce fonctionnement hydraulique en déconnectant les eaux pluviales du réseau enterré pour les gérer à ciel ouvert au sein des espaces paysagers.

Un système continu de noues, de dépressions végétalisées et de zones d'expansion permettra d'accompagner les écoulements, de favoriser l'infiltration et de limiter les risques de ruissellement. Au cœur de ce dispositif, une pièce d'eau douce temporaire sera aménagée pour recueillir les pluies courantes et constituer un élément central du paysage, capable d'évoluer au fil des saisons et des événements climatiques.





Au-delà de ses qualités environnementales, l'Avenue Parc RD20 représente un projet important pour la transformation du nord du département. Elle incarne une nouvelle génération d'infrastructures départementales, où la voirie devient un support de continuités territoriales, de paysage et de lien social. En faisant de la nature un élément structurant de l'espace public, elle ouvre la voie à une manière renouvelée de concevoir la ville dense, plus résiliente et plus habitée.

**Page de gauche.** Projet de la RD20 à Gennevilliers. Transformer une infrastructure routière en grand parc linéaire. © Foïs

**Ci-dessus.** Image de référence. Projet de l'avenue du Peuple Belge à Lille. © Okra



## Relier les parcs entre eux, aux forêts et aux gares

### Un accès aux espaces de nature renforcé

Au-delà des grands projets structurants, la Stratégie Nature vise à faire émerger un réseau de nature lisible et accessible aux Altoséquanais. L'ambition est que chaque espace de nature du territoire ne soit plus perçu comme un site isolé, mais comme un maillon d'un ensemble plus vaste reliant parcs départementaux, forêts domaniales, berges de Seine et grands paysages du département. Cette approche en réseau permet de renforcer à la fois les continuités écologiques pour le vivant et les continuités d'usage pour les Altoséquanais.

Les parcs départementaux seront progressivement mieux reliés entre eux, aux forêts domaniales voisines, comme Meudon ou La Malmaison, mais aussi aux parcs communaux afin de constituer une trame continue.

Les gares constituent des points d'appui pour organiser l'accès aux espaces de nature à l'échelle départementale. La Stratégie Nature prévoit ainsi de renforcer les liaisons entre les gares et les parcs départementaux afin d'en faire des portes d'entrée vers les espaces de nature du territoire.

Pour atteindre cet objectif, elle prévoit la création et la mise en valeur de nouvelles promenades reliant les principaux sites entre eux. Ces itinéraires pourront emprunter les berges de Seine, des voiries végétalisées, des coulées vertes ou des chemins existants réaménagés afin de structurer un maillage continu de promenades les plus végétales possibles à l'échelle départementale.

Le Département veillera également à renforcer la lisibilité de ces itinéraires en améliorant la signalétique et l'information sur les parcours reliant les parcs. Une attention particulière sera portée à la qualité des cheminements piétons et cyclables, à la sécurité des traversées et à l'intégration paysagère des aménagements.

## Cibles 2030

Réalisation de la Promenade verte, avec une première étape de 50 km de continuité végétale entre Villeneuve-la-Garenne et Antony

Lancement du réaménagement de 8 km supplémentaires de berges du Parc Bleu de Seine

Lancement de l'Avenue Parc de la RD20

Des connexions renforcées entre parcs, forêts et gares pour faciliter l'accès de tous aux espaces de nature



**Ci-dessus.** Aménagement urbain végétalisé à proximité de la gare de Bourg-la-Reine. Faciliter l'accès aux espaces de nature depuis les gares. © Ephoto - DanEinden

# 3.

## La politique de l'arbre : un pilier de la nature en ville et de la résilience territoriale



## FAIRE DE L'ARBRE UN MARQUEUR PAYSAGER, CULTUREL ET ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE

Le Département des Hauts-de-Seine place l'arbre au cœur de sa stratégie, en faisant un pilier de l'adaptation climatique, de la biodiversité et de son identité paysagère. Symbole vivant d'un territoire résilient, l'arbre est aussi un élément du quotidien des habitants, qui bénéficient directement de ses effets sur la santé, le cadre de vie et le climat urbain. L'ambition 2026-2030 est de planter davantage, protéger mieux et valoriser plus fortement ce patrimoine vivant, en s'appuyant sur le *Guide de l'arbre*, intégré à la Stratégie Nature et mis à disposition de tous les acteurs du territoire.



**Ci-dessus.** Arbre remarquable, chêne à feuilles de myrsine, Arboretum de Châtenay-Malabry. © CD92

**Page de droite.** Domaine départemental de la Vallée-aux-Loups. Un paysage arboré remarquable au cœur du département. © CD92/Julia Brechler

**Avenue de Verdun 1916 - La Garenne-Colombes.**  
L'arbre comme élément structurant du paysage urbain.  
© CD92/Julia Brechler



## Accroître la surface arborée

### Planter 30 000 arbres pour rafraîchir les quartiers

La Stratégie Nature 2026-2030 porte un objectif de **30 000 arbres plantés** dans les espaces naturels sensibles, les collèges, le long des voiries départementales et au sein des quartiers denses. Ces interventions visent à augmenter durablement la présence de l'arbre dans les secteurs les plus minéralisés, à améliorer le confort thermique des habitants et à renforcer la résilience du territoire face aux vagues de chaleur.

Au-delà de ses propres emprises, le Département vise également à amplifier la présence d'arbres dans les projets urbains portés localement, afin de faire de chaque opération de renouvellement une opportunité d'accroissement du couvert arboré. Cette démarche peut notamment s'appuyer sur des partenariats avec les bailleurs, en particulier Hauts-de-Seine Habitat, afin d'accompagner la plantation d'arbres et la transformation des espaces extérieurs au sein des ensembles collectifs.

Par ailleurs, à travers le programme des Quartiers d'avenir, le Département soutient des opérations de requalification d'espaces. Plusieurs projets illustrent cette dynamique. À Malakoff, la requalification des espaces publics du quartier Barbusse et la transformation du parc de la Cité des Poètes renforcent la trame arborée et créent de nouveaux îlots de fraîcheur dans un tissu urbain dense. À Châtenay-Malabry, la renaturation du parc Léonard de Vinci s'inscrit dans une démarche globale de désimperméabilisation, de restauration des structures végétales et de consolidation des continuités écologiques au sein de la Cité Jardin.





## Le programme Quartiers d'avenir, un levier pour renforcer la nature en ville à l'horizon 2030

Le dispositif « Quartiers d'avenir - Hauts-de-Seine », approuvé en 2021, constitue un levier important pour accompagner la transformation des quartiers en renouvellement urbain. À ce jour, quinze protocoles ont été adoptés, représentant un engagement départemental de plus de 176 millions d'euros, dont une part croissante contribue directement à la renaturation des espaces urbains.

Sur la période 2026-2030, plusieurs opérations soutenues dans ce cadre permettront d'accroître la présence de l'arbre et de la nature dans les quartiers les plus denses, en combinant plantations, désimperméabilisation de sols et création d'espaces publics végétalisés.

À Colombes, le projet du Petit-Colombes, soutenu par le Département à hauteur de 16,5 M€, permettra de requalifier plusieurs espaces structurants du quartier, notamment la place Louis Aragon et les abords du parc Victor Basch, afin d'en faire de véritables lieux de centralité. Ces aménagements offriront des espaces de détente, des zones ombragées et des dispositifs favorisant la convivialité et la mixité des usages, avec la plantation de 2 000 arbres prévue en 2026.

À Villeneuve-la-Garenne, les opérations d'aménagement du centre-ville, financées à hauteur de 4,4 M€, permettront de requalifier en profondeur les espaces publics en créant un réseau continu de places, venelles et promenades végétalisées. Le projet prévoit notamment la plantation de 158 arbres, la création d'espaces ombragés

à proximité des commerces et la mise en place de dispositifs favorisant l'infiltration des eaux pluviales. Ces aménagements, réalisés entre 2026 et 2030, contribueront à renforcer la qualité des parcours piétons et l'appropriation des espaces publics.

À Châtenay-Malabry, la requalification du parc Léonard de Vinci constituera un espace boisé structurant au sein du projet urbain de la Cité Jardin. Entre 2026 et 2027, l'opération permettra la renaturation de plus de 14 000 m<sup>2</sup> par désimperméabilisation des sols, amélioration des substrats, restauration des structures paysagères et gestion alternative des eaux pluviales. Ce projet renforcera les continuités écologiques locales tout en améliorant le confort thermique et les usages du parc.

À Malakoff, la transformation du quartier Barbusse contribuera à reconstituer une trame verte structurante dans un secteur marqué par la fragmentation urbaine. Le réaménagement de la place Léo Figuières et la création du parc des Poètes permettront d'augmenter significativement le couvert arboré, avec environ 240 arbres supplémentaires à terme. Les travaux, programmés entre 2026 et 2027, viseront également à améliorer la perméabilité des sols, à diversifier les strates végétales et à créer de nouveaux espaces de nature accessibles aux habitants.

À travers ces opérations, le programme Quartiers d'avenir contribuera directement aux objectifs de la Stratégie Nature, en intégrant les enjeux de nature en ville au cœur des projets de renouvellement urbain et en renforçant durablement la canopée départementale à l'horizon 2030.

32



LE PROJET NATURE 2026-2030



**Ci-contre.** Perspectives de l'oasis à Colombes. Renforcer la nature en ville dans les quartiers denses. © Locuscaps

**Page de droite. Haut.** Vue de la place Gallieni depuis l'avenue de Verdun à Villeneuve-la-Garenne. Une place publique réaménagée et végétalisée. © Noé Simone

**Page de droite. Bas.** Transformation du quartier Barbusse à Malakoff. Créer un parc plus végétalisé et résilient.

© Gautier + Conquet puma - Ingerop - LEA







## Un guide de l'arbre pour mieux protéger les arbres

Des règles claires pour préserver le patrimoine arboré

La protection des arbres nécessite des règles partagées et reconnues. Pour cette raison, le Département a publié le *Guide de l'arbre*, véritable document de référence rassemblant :

- un guide de gestion,
- un guide technique de protection,
- un référentiel juridique,
- un barème de valeur des arbres.

Ce guide, intégré dans la Stratégie Nature, fournit aux élus, aménageurs et acteurs locaux des outils concrets pour préserver les arbres existants et garantir leur pérennité face aux pressions urbaines et aux travaux.



## Amplifier la valeur des arbres

Reconnaître pleinement la valeur patrimoniale de l'arbre

Les Hauts-de-Seine se distinguent en fixant la valeur des arbres parmi la plus élevée de France. Cette approche ambitieuse permet de sanctionner plus fermement les dégradations et d'affirmer la valeur patrimoniale de l'arbre dans tous les projets d'aménagement et ainsi de mieux protéger les arbres départementaux. Le Département entend amplifier encore ce levier en diffusant largement le barème et en accompagnant les communes dans son application.



**Ci-dessus.** Cyprès chauve, *Taxodium distichum*, Arboretum de la Vallée-aux-Loups, Châtenay-Malabry.  
© CD92/José Justo

**Ci-contre. Haut.** Cèdre bleu pleureur, *Cedrus atlantica* 'Glauca Pendula', Arboretum de la Vallée-aux-Loups, Châtenay-Malabry.  
© Agence Vue pour CD92/Bertrand Desprez

**Ci-contre. Bas.** Cerisiers du bosquet nord, *Prunus serrulata* 'Kanzan', Domaine départemental de Sceaux.  
© CD92/Julia Brechler



## Renforcer la protection des arbres remarquables

Mieux recenser et valoriser les arbres remarquables

La stratégie 2026-2030 prévoit la mise à jour de l'inventaire départemental des arbres remarquables, afin de mieux recenser, protéger et valoriser ces témoins exceptionnels du patrimoine paysager et écologique. Rendu public, cet inventaire constitue une référence pour les communes et les établissements publics territoriaux dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme, et participe à la diffusion d'une culture partagée de protection de l'arbre, garantissant la transmission de ce patrimoine vivant aux générations futures.

Dans le prolongement de cet inventaire, le Département engagera une démarche de labellisation de dix arbres remarquables, départementaux en partenariat avec l'association A.R.B.R.E.S, référence nationale en matière de reconnaissance des arbres d'exception. Cette labellisation vise à affirmer la valeur patrimoniale de ces arbres emblématiques et à renforcer leur protection comme leur visibilité auprès du grand public.



## Cibles 2030

30 000 arbres plantés dans les ENS, parcs, collèges, le long des routes et autres propriétés partenaires

Développement de la nature en ville grâce aux programmes de renouvellement urbain et aux opérateurs du Département

Mise en œuvre du Guide de l'arbre (4 livrets de référence)

Mise à jour de l'inventaire départemental des arbres remarquables

Labellisation des 10 plus beaux arbres et ensembles d'arbres remarquables départementaux par l'association A.R.B.R.E.S



**Ci-dessus.** Cèdre du Liban, *Cedrus libani*, Arboretum de la Vallée-aux-Loups, Châtenay-Malabry.

© CD92/Willy Labre

**Ci-contre.** Tulipier, *Liriodendron tulipifera*, Arboretum de la Vallée-aux-Loups, Châtenay-Malabry

© CD92/Willy Labre

# 4.

**Atténuer les effets  
du climat et transformer  
durablement  
nos espaces de nature**







## FAIRE ÉVOLUER LA GESTION POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX CLIMATIQUES ET RENFORCER LA RÉSILIENCE

Le Département des Hauts-de-Seine transforme la gestion de ses espaces de nature pour répondre aux défis environnementaux actuels. Les vagues de chaleur plus fréquentes, la raréfaction de l'eau, l'érosion de la biodiversité et les nouvelles attentes des habitants imposent de repenser les pratiques.

Cette évolution s'inscrit dans une politique globale de résilience, menée à l'échelle du patrimoine départemental. Elle vise à adapter les modes d'aménagement, de gestion et d'usage des parcs pour répondre durablement aux enjeux écologiques.

Elle repose sur une approche économe en ressources, attentive à la qualité des sols et de l'air, à la circulation de l'eau, à la réduction des pollutions et à la sobriété énergétique. L'objectif est de faire des parcs départementaux des espaces vivants et exemplaires, conciliant équilibre écologique et qualité d'usage.



**Ci-contre. Haut.** Flore aquatique et ponton de la zone humide du Parc départemental du Chemin de l'Île. Les aménagements favorisent la biodiversité tout en offrant des parcours accessibles aux visiteurs. © CD92/Julia Brechler

**Ci-contre. Bas.** Aménagement composé de végétaux méditerranéens au Parc départemental du Chemin de l'Île. © CD92/Julia Brechler



## Favoriser une biodiversité locale et résiliente face au climat

### Adapter la nature aux conditions de demain

Adapter la gestion des espaces de nature, c'est aussi favoriser une biodiversité résistante aux évolutions climatiques. Le Département diversifie dès à présent les essences plantées, privilégie celles adaptées au stress hydrique et thermique, et renforce les habitats favorables à la faune. L'objectif est de constituer en écosystèmes fonctionnels, un patrimoine naturel vivant, résilient et capable de faire face aux évolutions rapides du climat.

**Ci-dessus.** Blongios nain au parc des Chanteraines.

© CD92/Olivier Portail

**Ci-contre.** Aire de brumisation éphémère au Domaine départemental de Sceaux. Des aménagements de rafraîchissement pour faire des parcs des refuges en période de chaleur. © CD92/Julia Brechler

**Ci-dessous.** À l'ombre d'un arbre sur les berges de Seine à Courbevoie. Les arbres jouent un rôle essentiel pour créer des îlots de fraîcheur en ville. © CD92/Willy Labre



## Déployer un plan Canicule

### Faire des parcs des refuges de fraîcheur

Les parcs départementaux jouent un rôle essentiel de refuge en période de forte chaleur. Grâce à leurs sols perméables et à leur couverture végétale, ils captent l'eau de pluie, stockent la fraîcheur et contribuent naturellement à rafraîchir l'air ambiant. Le Département déploiera un plan Canicule intégrant des dispositifs de rafraîchissement (zones d'ombre, brumisateurs, fontaines) et l'aménagement d'espaces de repos.







## Développer les parcs autonomes

Vers des parcs sobres en énergie, en eau et en ressources

L'ambition est de créer des parcs autonomes, capables de produire l'énergie nécessaire à leur gestion, de ne pas consommer plus d'eau que celles qu'ils peuvent recueillir, de transformer leurs déchets en ressources, et de réutiliser localement les matériaux issus de leur entretien. En somme de dépenser le moins possible de ressources externes aux parcs.

**Trois sites seront engagés** dans cette démarche dès la période 2026 - 2030, avant une généralisation à l'ensemble du territoire : les parcs départementaux des Chanteraines, Pierre Lagravère et du Chemin de l'Île. Ces lieux préfigurent une gestion innovante et durable, adaptée aux contraintes climatiques.

En complément, le Vallon des Gallicourts, à Rueil-Malmaison, constituera un parc démonstrateur de gestion écologique et agricole. Conçu comme un site emblématique de la transition écologique, il associera ouverture au public, ferme urbaine, maraîchage, restauration des sols et expérimentation de pratiques innovantes. Ce parc incarnera la nouvelle génération d'espaces départementaux : résilients, pédagogiques et exemplaires pour l'ensemble du territoire.

## Cibles 2030

Trois parcs autonomes en cinq ans

Déploiement généralisé des équipements de rafraîchissement (zones d'ombre, brumisateurs, fontaines) dans les parcs départementaux



**Ci-dessus.** Petite éolienne dans le parc départemental Pierre Lagravère, Colombes. © CD92/Willy Labre

**Ci-dessous.** Valorisation du bois issu de l'entretien des parcs grâce à une scierie mobile au parc départemental des Chanteraines. © CD92/Willy Labre



# 5.

**Partager la nature  
et renforcer le lien  
entre habitants  
et espaces naturels**



## ANIMER, SENSIBILISER, IMPLIQUER : POUR UNE NATURE PARTAGÉE ET APPROPRIÉE

Le Département des Hauts-de-Seine affirme que la nature est un bien commun, à protéger et à vivre collectivement. Au-delà des aménagements et de la gestion écologique, il s'agit de permettre à chaque habitant de s'approprier la nature comme un temps de découverte, d'émotion, de lien social et de transmission intergénérationnelle. L'ambition 2026-2030 est de développer l'éducation et l'animation, et de donner au Département une visibilité nouvelle grâce à des événements emblématiques.



### Déployer un programme ambitieux d'éducation à la nature

#### Faire naître un lien durable entre les Altoséquanais et le vivant

La transmission de la culture du vivant est un enjeu majeur, notamment auprès des jeunes générations. Elle s'inscrit dans le prolongement des dispositifs d'éducation au développement durable déjà portés par le Département, en particulier auprès des collégiens.

Dans ce cadre, le Département développera un programme structuré d'éducation à la nature, construit autour d'un référentiel pédagogique commun.

Ce référentiel s'appuiera sur plusieurs principes : apprendre par l'expérience directe, éveiller la sensibilité au vivant, favoriser la participation citoyenne, et lier nature, culture et création.

Le programme sera déployé prioritairement auprès des collégiens, mais également ouvert au grand public.

Ressentir l'émotion d'une immersion au cœur de la nature, nourrir un rapport durable et sensible au vivant, fondé sur l'observation, l'émerveillement et la responsabilité partagée.



### Déployer un programme de 500 animations

#### Multiplier les occasions de découvrir la nature

Les animations constituent déjà un marqueur fort de la politique départementale de la nature. La Stratégie 2026-2030 fixe un objectif ambitieux : atteindre **500 animations par an** dans les parcs et espaces naturels, afin de multiplier les occasions de découverte et d'appropriation par tous les publics. Ces rendez-vous réguliers prolongent la mission éducative du Département, notamment auprès des collégiens, tout en s'ouvrant davantage au grand public.

Elles s'articuleront autour de trois programmes d'animation :

- patrimoine grandeur nature, dédié à la valorisation des sites départementaux à travers des visites guidées, des événements et des rencontres culturelles autour de la nature et du patrimoine ;
- l'École de la nature, orientée vers l'éducation des jeunes publics, en particulier les collégiens, avec des activités de découverte, des classes nature et des approches sensorielles du vivant ;
- l'Académie des savoirs jardiniers, centrée sur la transmission et le partage des pratiques écologiques, à travers des ateliers, formations et partenariats autour des métiers du vivant.

Ces programmes, construits en lien avec les équipes éducatives, les gestionnaires et les acteurs locaux, feront de chaque espace naturel un lieu de vie, d'apprentissage et de partage.

Le Département souhaite également renouveler l'approche proposée dans certains équipements emblématiques, afin de favoriser une découverte plus directe et plus sensible du vivant. À ce titre, la ferme des Chanteraines fait l'objet d'un projet d'évolution visant à renforcer les interactions entre les visiteurs, les animaux domestiques et le parc. L'ambition est de proposer une expérience plus sensorielle et émotionnelle, à travers des dispositifs variés, ateliers de nourrissage encadrés, postes d'observation au sein des enclos, ou encore accompagnement du troupeau en déambulation dans le parc avec le berger.



**En haut.** Le Gué au Domaine départemental de Sceaux. Une installation artistique éphémère permettant d'expérimenter le paysage autrement. ©CD92/Willy Labre

**En bas à gauche.** Sensibilisation à la nature par l'expérience de terrain à la ferme du parc départemental des Chanteraines. © CD92/Julia Brechler

**En bas à droite.** Sensibilisation à la nature par l'observation. © Pexels - RDNE Stock project



## Développer des événements emblématiques départementaux

### Faire des parcs des lieux de rendez-vous culturels

La Stratégie Nature 2026-2030 entend affirmer le rayonnement départemental à travers des événements emblématiques, qui marqueront durablement l'agenda culturel et citoyen des Hauts-de-Seine. La Nuit des parcs ou encore Hanaminuit donneront aux espaces naturels une place nouvelle comme lieux de rassemblement culturels et festifs. Les parcs et les jardins seront investis lors de moments choisis, la nuit au crépuscule ou à l'aube, offrant aux visiteurs de nouvelles expériences en pleine nature. Cette programmation nocturne offrira des expériences immersives, sensibles, et respectueuses du vivant, pour créer des souvenirs mémorables.

Le Département continuera également à participer aux grands rendez-vous nationaux, tels que la Fête de la Nature ou la Semaine du Développement durable, en y associant sa propre identité. Ces événements incarneront la volonté de faire de la nature un bien commun reconnu, célébré et partagé par toutes et tous.



## Cibles 2030

Tous les collégiens sensibilisés à la nature

500 animations organisées chaque année dans les parcs et espaces de nature

Création de l'événement départemental « La nuit des parcs »

**Page de droite. Haut.** Sous les cerisiers, Domaine départemental de Sceaux. Un rendez-vous printanier emblématique pour les habitants. © CD92/Severine Sirabella

**Page de droite. Bas.** Illuminations lors de l'événement Hanami (image projet). © Pexels - Evgeny-tchebotarev

**Ci-dessous. Gauche.** Animation pour enfants au parc départemental de l'Île Saint-Germain. © CD92/Willy Labre

**Ci-dessous. Droite.** La nuit des parcs, nouvel événement départemental d'observation, d'immersion et de sensibilisation à la nature. © CD92/Severine Sirabella





## ARTICULATION AVEC LES AUTRES POLITIQUES DU DÉPARTEMENT

### La nature comme fil conducteur de l'action départementale

La Stratégie Nature 2026-2030 constitue l'un des piliers de l'action départementale. Elle s'inscrit pleinement dans l'Agenda 2030 des Hauts-de-Seine, qui fixe le cadre de l'action publique pour les prochaines années, et en incarne trois missions centrales : 92 nuances de vert (déploiement de la Stratégie Nature), Reconquérir la Seine (Parc Bleu et schéma des berges), et Relever le défi climatique (politique de l'arbre, parcs autonomes, plan canicule).

48



**Page de droite.** Vue aérienne des grandes boucles de la Seine structurant le territoire des Hauts-de-Seine et ses paysages voisins.

© Ajansen-iStock

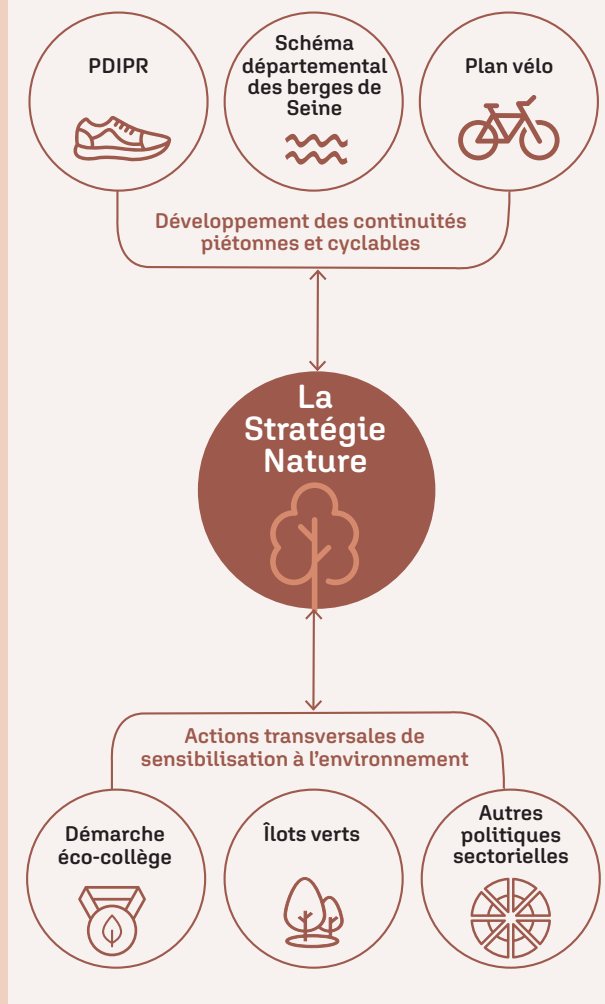




La Stratégie Nature dialogue également avec plusieurs autres démarches structurantes :

- **Le Plan Vélo**, en rendant les parcs et espaces naturels accessibles par des continuités cyclables et en favorisant les mobilités douces au cœur de la trame verte.
- **Le PDIPR** (Plan départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée), qui complète la stratégie en organisant les itinéraires de randonnée et en reliant les parcs, ENS et forêts.
- **Le Schéma des berges de Seine**, qui rejoint l'ambition du Parc Bleu et vise la transformation de 39 km de berges en un linéaire continu de nature et de loisirs.
- **La politique de l'eau**, adoptée en 2022, qui affirme la volonté du Département de protéger ce patrimoine commun face aux effets du changement climatique. Elle s'appuie sur le schéma des berges de Seine, le schéma directeur d'assainissement et le Contrat de territoire eau et climat, pour une gestion intégrée et résiliente de la ressource.
- **L'action du Département en faveur des collèves**, qui intègre l'éducation à l'environnement et au développement durable. À travers des dispositifs comme les Médailles du développement durable ou le Prix Hauts-de-Seine 2030, le Département valorise les projets concrets portés par les collégiens, les équipes éducatives et les communes en faveur de la transition écologique.
- **Les politiques sectorielles du Département** - tourisme, sport, culture, bruit - qui trouvent dans la Stratégie Nature un support commun pour renforcer leur cohérence et leur impact.

LA STRATÉGIE NATURE AU CŒUR DU RÉSEAU DES AUTRES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES



En fédérant ces démarches, la Stratégie Nature 2026-2030 affirme la volonté politique du Département : faire de la nature un levier transversal, au service de la qualité de vie, de l'attractivité et de la résilience du territoire.





**Ci-dessus.** Chêne à feuilles de myrsine, *Quercus myrsinifolia*,  
Arboretum de la Vallée-aux-Loups à Châtenay-Malabry. © CD92/Willy Labre



hauts-de-seine  
LE DÉPARTEMENT